



OLÉICULTURE

Hors-série - Présentation du réseau 2018

La **Surveillance Biologique du Territoire** repose sur la mise en œuvre de plans de surveillance permettant :

- De détecter précocement la présence d'organismes nuisibles aux végétaux ;
- De déclencher des mesures de gestion pour éradiquer, ou maintenir en dessous d'un niveau acceptable les populations en cause.

L'estimation des populations de ravageurs repose sur le suivi de gobe-mouches disposés dans des parcelles de référence. Ces pièges sont relevés par les oléiculteurs-observateurs du réseau, la CA2B se charge de la coordination. Le dispositif de surveillance est standardisé : même type de pièges, solution attractive et méthode de relevés. Ce dispositif régional doit permettre d'organiser la protection du verger oléicole insulaire et d'en faciliter sa mise en œuvre.

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Corse - Oléiculture fait état de la situation sanitaire de l'olivier à partir de ces observations, il fait mention de l'évaluation en temps réel des niveaux de risques phytosanitaires ainsi que de messages réglementaires.

Les résultats centralisés sont régulièrement mis à jour dans la base de données de l'AFIDOL "Gestolive" accessible au public : <http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages/> en cochant "Autres types de pièges" comme indiqué sur l'image ci-dessous.



Les informations concernant les **autres ravageurs et maladies de l'olivier** peuvent provenir d'observations ponctuelles et les risques de dégâts sont évalués et analysés principalement en fonction des conditions météorologiques.

L'estimation des niveaux de pression et la prévision de risques de dégâts relèvent également d'autres paramètres comme le climat, le stade phénologique de l'olivier et l'historique de la parcelle. La synthèse de l'analyse est diffusée au travers d'un **Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Oléiculture Corse**. Transmis par la Chambre d'Agriculture de Corse, ils sont consultables en ligne, notamment sur le site de la Chambre d'Agriculture dans la rubrique Argo-Ecologie [rubrique des BSV](#).

SOMMAIRE

Stade
phénologique
Mouche de l'olive
Pyrale du jasmin
Dalmaticose
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et
rédactrice : Frédérique
CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants
observateurs
Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ECOPHYTO

PRÉSENTATION DU RÉSEAU REGIONAL D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE DE LA MOUCHE DE L'OLIVE – Campagne 2018-2019

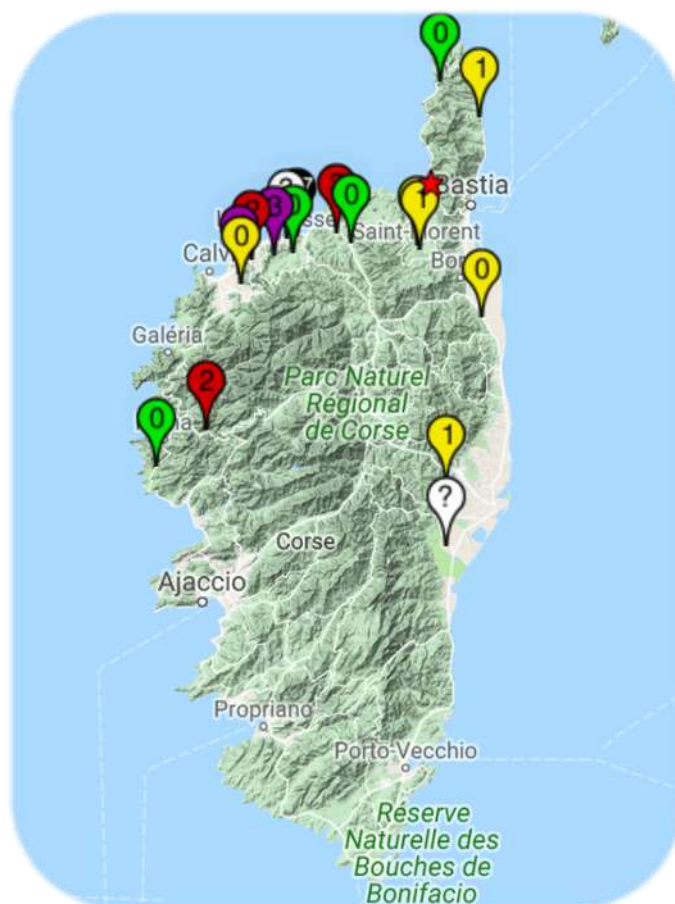


Fig1 : Carte des captures 2018, données Gestolive consultables sur le site de l'Afidol en cliquant [ICI](#)

En 2018 le réseau de surveillance de la mouche de l'olive comprend 19 parcelles d'oliviers situées à différentes altitudes, chez des producteurs. Composées principalement des variétés **Ghjermana** et **Sabina plantées entre 1996 et 2003**, généralement **irriguées au goutte à goutte**, elles sont localisées à :

- **AREGNO, MONTEMAGGIORE, LUMIO, SORBO OCAGNANO** (zone 50 mètres d'altitude) ;
- **URTACA, RAPALE, VALLECALLE, ANTISANTI, OTA-PORTO** (zone < 150 mètres) ;
- **CARGESE** (zone < 300 mètres).

Le Cap Corse est également représenté : **CAGNANO, MORSIGLIA** (zone 50 mètres) avec la variété **Capanacce**. La variété **Picholine** (plantée dans les années 60) est observée sur les communes de **SORBO OCAGNANO** (50m) et de **VALLECALLE** (< 100m).